

Le développement du covoiturage

Léa Audurier DAE5 - 2019

Encadrant : Virginie Caballé

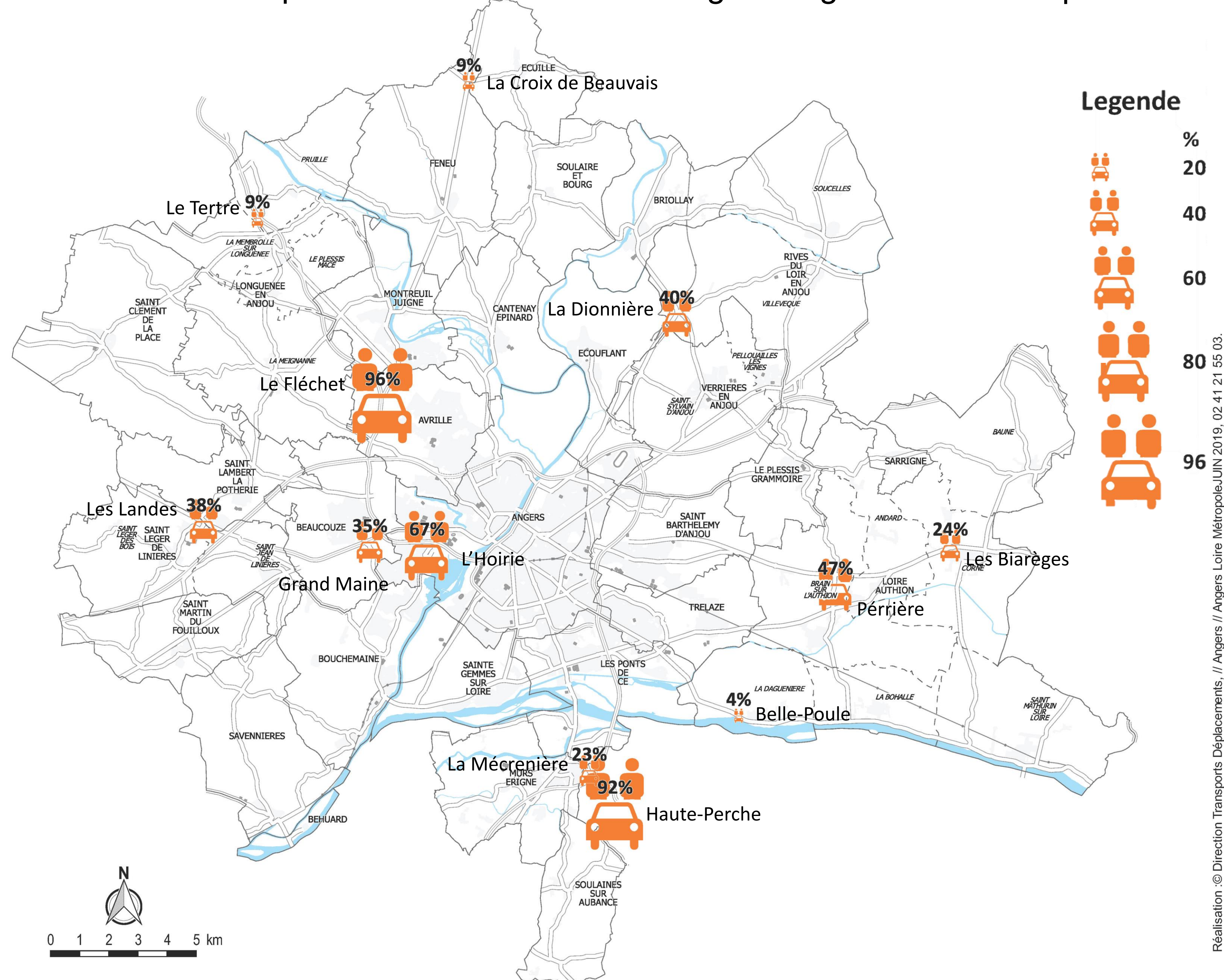
Contexte et enjeux

Angers Loire Métropole est une autorité organisatrice de la mobilité ayant la compétence des usages partagés d'un véhicule. L'augmentation du nombre de covoitureurs permet de diminuer la part modale de l'autosolisme, le trafic et les besoins en stationnement. Il est opportun de définir un schéma de développement du covoiturage régulier : seulement 3,6 % des actifs résidant sur Angers Loire Métropole covoiturent et le taux d'occupation des véhicules est de 1,36 personne.

Leviers d'une politique en faveur du covoiturage :

- Des infrastructures facilitant le covoiturage
- Une plateforme de mise en relation
- La sensibilisation et la communication
- Incitations et aides directes

Taux d'occupation des aires de covoiturage d'Angers Loire Métropole



Missions

État de l'art sur le covoiturage courte distance :

- Définitions
- Réglementations
- Freins et leviers
- Normes de la signalétique
- Panorama des opérateurs de covoiturage
- Solutions expérimentées dans les collectivités



Diagnostic sur le territoire :

- Recensement des différents lieux de rencontre des covoitureurs : 500 places de covoiturage
- Taux d'occupation variable des aires : 37 % en moyenne
- Enquête auprès des usagers des aires de covoiturage :
 - 80 % des covoitureurs se déplacent vers des pôles extérieurs d'Angers Loire Métropole
 - 85 % mis en relation par le réseau professionnel

Propositions :

- Maillage du territoire : Aménagement des aires existantes et de nouveaux lieux
- Élaboration de scénarios de services de mise en relation
- Préconisations sur la communication et l'animation territoriale
- Recommandations pour définir une campagne d'incitation
- Étude de l'intégration du covoiturage à Irigo (réseau de transports en commun angevins)